



ARRÊTÉ RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT RUE DU BEAU FOYER, RUE DU CHANT DES OISEAUX, LIEUDIT « LES RESERVOIRS »

Le Maire de Blangy-sur-Bresle,

- Les articles L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La Loi n° 82.213 du 2 mars 1982, modifiée par la Loi n° 82.623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
- Le Code de la Route ;
- L'arrêté du 6 novembre 1992 relatif à la signalisation routière temporaire ;
- La demande de la société AXIANS FIBRE NORMANDIE, Parc d'Activités de la Fringale 27100 VAL DE REUIL ;

CONSIDERANT :

- que pendant la réalisation d'un audit des infrastructures existantes et la réalisation d'un reportage photographique (Ouverture des chambres Télécom), il importe de prendre toutes dispositions pour assurer la sécurité et éviter les accidents, le chantier étant mobile ;

ARRÊTÉ

Article 1 : Du lundi 23 août 2021 et jusqu'à la fin de l'audit (35 jours calendaires) le stationnement et le dépassement seront interdits :

- Rue du beau foyer,
- Rue du chant des oiseaux,
- Lieudit « Les réservoirs »

De plus, la vitesse sera limitée à 30 km/heure sur l'ensemble des rues précédemment citées.

Les présentes dispositions ne s'appliquent pas aux véhicules de la protection civile et de lutte contre l'incendie, de la Gendarmerie Nationale et de la Police Municipale ainsi qu'aux véhicules des entreprises intervenantes ou mandatées par elles.

Article 2 : La société AXIANS FIBRE NORMANDIE aura la charge de la signalisation réglementaire et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

Article 3 : Le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Blangy-sur-Bresle et les Agents de Police Municipale de la Ville de Blangy-sur-Bresle sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. Le présent arrêté sera affiché et notifié au pétitionnaire.

Fait à Blangy-sur-Bresle, le 10 Août 2021

Par déléation du Maire,
La 5^{ème} adjointe,
Mme Sophie MARTIN





Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1



Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur

Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : RIBOT Prénom : Jennifer
Dénomination : AXIANS FIBRE NORMANDIE Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Parc d'Activités de la Fringale – Voie de l'Institut
Code postal 2 7 1 0 0 Localité : VAL DE REUIL Pays :
Téléphone 0 2 7 7 6 8 3 0 8 3 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : Jennifer.ribot @ axians.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : @

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Rue du Beau Foyer, rue du Chant des Oiseaux,
Lieu dit les Réservoirs
Code postal 7 6 3 4 0 Localité : BLANGY SUR BRESLE

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
Description des travaux :
Ouverture des chambres télécom pour réalisation d'un audit des infrastructures existantes et réalisation d'un
Reportage photographique.
Date prévue de début des travaux : 2 3 0 8 2 0 2 1 Durée des travaux (en jours calendaires) : 0 3 5

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 0 3 5 Date de début de réglementation 2 3 0 8 2 0 2 1
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue 0 1 mètre
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :

Circuler
Véhicules légers
poids lourds

Stationner
véhicules légers
poids lourds

Dépasser
véhicules légers
poids lourds

Vitesse limitée à : 30 km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

Chantier mobile, se déplacer en fonction de l'avancement de l'audit.

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité
Nom : Prénom :
Dénomination : Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :@.....

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers
Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/500^{ème} Schéma de signalisation
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : ... Le : 10 08 20 21

Nom : RIBOT Prénom : Jennifer Qualité : Assistante

